



Bordeaux, le 8 juillet 2020

Covid-19 : point sur l'accompagnement et la prise en charge proposée aux résidents d'EHPAD de la Creuse

A la suite de la parution de l'article « Choisir entre qui vivra et qui mourra » dans le Populaire et la Montagne (édition du 29 juin 2020), l'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite apporter des informations complémentaires et utiles pour mieux appréhender cette situation.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite affirmer que ni le Ministère de la santé et des solidarités, ni l'ARS n'ont, à aucun moment de cette crise du Covid19, diffusé des consignes visant à choisir les patients d'EHPAD qui pourraient être pris en charge en réanimation, en cas de vague épidémique importante.

L'Etat n'a ainsi jamais adressé de protocole, spécifique à la gestion du Covid-19, aux EHPAD pour leur demander d'anticiper le classement de leurs résidents qui pourraient ou non bénéficier de soins.

Les EHPAD sous haute protection en Nouvelle-Aquitaine

Pour casser les chaînes de contamination et préserver au maximum les personnes âgées considérées comme à risques, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a décidé dès le début de la crise de **mettre l'ensemble des EHPAD de la région sous haute protection.**

Ces établissements bénéficient de **l'appui permanent, 7 jours sur 7, des délégations départementales de l'ARS** pour mettre en application les différents protocoles diffusés et surtout les accompagner dans les mesures nécessaires à mettre en œuvre dès l'apparition d'un cas suspect ou confirmé.

La stratégie de l'ARS s'articule autour de 3 piliers :

- Venir en aide aux établissements en tension avec la mise à disposition d'une cellule d'appui externe à l'établissement, composée d'experts de l'ARS, du CPIAS (Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins), de la Sécurité Civile, de médecins, d'Equipes Opérationnelles d'Hygiène (EOH), d'équipes mobiles de gériatrie, de cadres, de professionnels sociaux et civils volontaires,
- Renforcer les mesures d'hygiène et sécuriser l'accès aux bâtiments: création de SAS d'accueil sanitarisé, recours intensifié à la télémédecine, limitation/adaptation des visites en fonction de la période de la crise et de la situation de l'établissement avec l'application de mesures de sécurité sanitaire,
- Organiser des dépistages systématisés dès la détection d'un cas confirmé de Covid-19.

Chaque soir **en cellule de crise ARS, les nouvelles situations dans les EHPAD sont passées en revue** avec le déclenchement de visites sur site afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures de gestion, palier les problèmes éventuels et organiser les dépistages.

En complément, les Etablissements de santé de la région ont été mobilisés pour venir en appui des EHPAD. Une réponse téléphonique 7 j/7j « personnes âgées » a été déployée dans 26 territoires, avec 29 équipes mobiles de gériatrie de l'hôpital prêtes à intervenir directement auprès des établissements et services pour

personnes âgées.

Avant même le 10 avril 2020 et l'annonce du gouvernement, l'ARS Nouvelle-Aquitaine avait déjà organisé des dépistages élargis dès la détection d'un cas confirmé.

La Creuse relativement épargnée avec 18 cas confirmés en EHPAD

Depuis le début de la crise et au 30 juin 2020, **421 situations ont été investiguées dans les EHPAD par les équipes de l'ARS, 44 EHPAD ont été concernés par un cluster** (au moins 3 cas de Covid). A ce jour, aucun EHPAD sur les 898 existants en Nouvelle-Aquitaine n'est concerné par un cluster.

Au total 849 cas ont été détectés chez des résidents d'EHPAD. Le Limousin a été relativement épargné et notamment la Creuse avec 18 cas confirmés.

La Nouvelle-Aquitaine : la région française la plus âgée, mais qui a enregistré le moins de décès Covid-19 en EHPAD rapportés à sa population

Tout ceci a été obtenu grâce à la surveillance active de l'ARS, à l'appui des acteurs de santé de chaque territoire, et à l'engagement sans faille des personnels des EHPAD.

A noter, la Nouvelle-Aquitaine est la région la plus âgée de France et pourtant, elle est aussi celle qui a enregistré le moins de décès Covid-19 rapportés à sa population totale en structures médico-sociales (215 décès pour 6 000 000 d'habitants).

